



Le Club Défi est un organisme sans but lucratif associé au programme développement-Élite ski de fond de l'école Thérèse-Martin à Joliette.

Nous constituons une banque:

De farteurs remplaçants pour besoins ponctuels

Le farteur remplaçant se rapportera à l'entraîneur-chef de Défi et sera sous sa responsabilité.

- Il sera responsable du fartage des skis de compétitions des athlètes de Club Défi lors des compétitions régionales et co-responsable du fartage des skis des athlètes lors des Coupes Québec, championnats canadiens (si nécessaire) et du championnat jeunesse NORAM
- Lors de l'absence d'un farteur régulier nous pourrions ainsi faire appel à un farteur remplaçant
- Le farteur remplaçant pourrait être appelé à travailler selon les besoins du Club Défi. Le besoin en fartage est principalement durant des fins de semaines complètes (souvent du jeudi au dimanche) lors des compétitions comme les Coupes Québec et une journée de fin de semaine lors des compétitions régionales
- Le farteur pourrait être appelé à aller chercher un véhicule loué par le Club afin de pouvoir tirer la remorque de fartage. Il pourra aussi être appelé à conduire le véhicule en question.
- Le farteur devra être capable d'anticiper les besoins en matériel de fartage, lors des compétitions et en accord avec l'entraîneur-chef en faire l'achat au besoin

Exigences:

- Être âgé de 18 ans et plus
- Posséder un permis de conduire de classe 5 (le permis de conduire de la classe 4B est un atout)
- Bien connaître les bases du fartage en ski de fond (de l'expérience pertinente à ce domaine est un atout)
- Être prêt à suivre des formations au besoin
- Savoir skier
- Fournir ses antécédents criminels

Qualités personnelles recherchées

- Être à l'aise de travailler avec des adolescents de 12 à 17 ans (développement-Élite) et aussi avec des enfants de 8 à 12 ans (parascolaire)
- Être capable de travailler en équipe
- Être capable de se faire diriger par un farteur responsable
- Faire preuve de respect envers les athlètes, les entraîneurs, les parents et le conseil d'administration
- Être polyvalent, débrouillard et responsable

Conditions de travail

- Poste temporaire et périodique selon les besoins du Club (aucune heure garantie)
- Salaire selon la grille en vigueur
- Lors des déplacements comme les compétitions, les couchers sont pris en charge par le Club Défi.
- Frais de déplacements et repas remboursés selon grille tarifaire en vigueur et les critères établis par le conseil d'administration

Si faire partie d'une banque de farteurs remplaçants vous intéresse et que vous répondez aux exigences, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 30 août 2024 à:

madame Maryse Lapierre

Présidente du conseil d'administration

au courriel suivant: benevole@clubdefi.ca

2024-05-01